

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	154	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions Budgétaires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

**SECRETARE :** Mme Françoise MARTINEZ

Date de la convocation : 28 novembre 2025	Présents : 23	Ayant donné procuration : 3	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
	Mme Khadija TALHAOUI	M. Jean-François ROUSSE	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
	Mme Joëlle BERNABÉU	Mme Hélène DELPECH	1
	M. Lionnel BEYRIES		0
Mme Karine AUGUSTE-MERCADIER			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Isabelle HOUDANT			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
	Mme Frédérique BROSSARD	Mme Cécile LAURENT	1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST		0
	Mme Margaux DELANNOY-BEYRIES		0
23	6	3	26

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	154	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

## TARIFS MARCHÉS 2026

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS ROUSSE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des marchés pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2026 des marchés comme suit :

Marchés couverts et de plein air	2025	% Aug	2026
<b>Halle :</b>			
<b>a/ Boxes aménagés :</b>			
Abonnement mensuel pour deux marchés hebdomadaires			
Droit Fixe	28,00 €	3,57%	29,00 €
Le mètre linéaire	9,20 €	2,17%	9,40 €
<b>b/ Bancs ordinaires :</b>			
le mètre linéaire à la journée	1,20 €	8,33%	1,30 €
(abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente)			
<b>Forains :</b>			
Prix minimum	1,90 €	5,26%	2,00 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/09 au 30/04	1,20 €	8,33%	1,30 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/05 au 31/08	1,70 €	5,88%	1,80 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché, électricité comprise	1,70 €	11,76%	1,90 €
Abonnés (gratuité du 1er trimestre) :	0,60 €	16,67%	0,70 €
Camions d'outillage	38,00 €	2,63%	39,00 €
<b>Véhicules exposés à la vente :</b>			
Par véhicule	2,70 €	3,70%	2,80 €
<b>Machines agricoles par m<sup>2</sup></b>	0,40 €	25,00%	0,50 €

Fait et délibéré, le 4 décembre 2025

Le Maire,

Jean-François ROUSSE



La secrétaire de séance

Françoise MARTINEZ

Acte exécutoire, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_
- de sa publication le : \_\_\_\_\_

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;
- soit par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire  
soit le : \_\_\_\_\_